



# CONSEIL MUNICIPAL

## SÉANCE DU 29 SEPTEMBRE 2022

### PROCÈS VERBAL

---

- **Vérification du quorum**

Présents : Claude ARMBRUSTER, André BILLOTTE, Jérôme CONVERSET, Sylvie GROSDÉMOUGE (arrivée à 20h07), Fabrice HALLER, Stéphane JANOT, Olivier MONNIER, Claude VUILLEMIN.

Absent : Marcel TAVERNIER

Le quorum est atteint, la séance est déclarée ouverte à 20h 01 et le Conseil Municipal peut valablement délibérer

- **Désignation d'un secrétaire**

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Fabrice HALLER a été élu secrétaire de séance.

- **Approbation du compte-rendu de la séance du 30 juin 2022**

Ni question ni remarque

**POUR : 7**

#### DÉLIBÉRATIONS

**1 - 2022-3-1 : Vote de la taxe d'aménagement**

Pour l'année 2022, l'ordonnance prévoit que les délibérations des collectivités, en matière de taxe d'aménagement, peuvent être adoptés jusqu'au 1er octobre 2022 pour être appliquées à compter de 2023.

Après 2022, et pour les années suivantes, les délibérations des collectivités en matière de taxe d'aménagement devront être prises avant le 1er juillet de chaque année pour être applicables au 1er janvier de l'année suivante.

Pour mémoire le taux en vigueur de la taxe d'aménagement est de 2.5 %, le maire propose de ne pas modifier le taux.

Le conseil décide de maintenir le taux à 2.5 % pour 2023

**POUR : 8**

## **2 – 2022-3-2 : Etat d'assiette 2023**

L'ONF propose la parcelle 32A pour les coupes en bois façonné bord de route. Nous aurons 475m<sup>3</sup> de bois dont 450m<sup>3</sup> de résineux et 25m<sup>3</sup> de feuillus. Cette coupe ne va pas apporter beaucoup de recette à la commune mais le cours du bois est plutôt à la hausse.

Le conseil approuve l'état d'assiette 2023

**POUR : 8**

## **3 – 2022-3-3 : Prix du stère d'affouage sur pied et bord de route**

Le prix du stère d'affouage sur pied est de 7 € HT avec une TVA à 10 % et le prix de l'affouage bord de route est à 35 € TTC depuis octobre 2020.

Tenant compte de l'augmentation des travaux d'abattage et de façonnage, le conseil décide de fixer les tarifs comme suit :

Affouage sur pied : 8 € HT le stère avec une TVA à 10 %

Affouage bord de route : 37 € TTC le stère.

**POUR : 8**

## **4 – 2022-3-4 : Choix de l'entreprise pour les travaux de bûcheronnage**

M. André BILLOTTE ne participe pas au vote.

Deux entreprises ont répondu :

L'entreprise SASU Billotte qui présente un devis.

L'entreprise ETF DE GOUDRON Stéphane qui présente une offre de prix.

L'offre de prix ne respecte pas la demande.

L'année dernière nous avons déjà le même dilemme et nous souhaitons avoir une troisième proposition.

Le souci qui se pose est le manque de bûcheron en activité.

Lors des dernières coupes réalisées par ETF DE GOUDRON le cubage n'était pas juste et suite à des réclamations de plusieurs personnes, dix stères avaient dû être refaçonnés.

Les stères de 2022 faisaient de 1.15 mètre à 1.16 mètre. La mesure a été réalisée par le garde, une pile faisait même 1.25 mètre de haut.

Pour 2023 il sera demandé à M. VALLIOT Charles de l'ONF d'avoir un troisième devis d'une autre entreprise, et d'avoir un devis et non une offre de prix.

L'entreprise retenue est la SASU BILLOTTE pour un montant estimatif de 10 815 € HT.

**ABSTENTION : 1 POUR : 6**

### **5 – 2022-3-5 : Convention avec Secenans pour l'utilisation du parking poids lourds**

Avec la mise en sécurité de l'arrêt de bus des 4 vents, les poids lourds ne pourront plus se garer sur le parking à proximité. La commune de Secenans disposant d'un parking poids lourds il faudrait proposer aux chauffeurs de stationner là-bas, en contrepartie il serait judicieux de passer une convention avec Secenans afin de prendre en charge une partie des travaux de remise en état du parking quand cela est nécessaire.

Le conseil accepte la proposition et autorise le maire à signer la convention.

**POUR : 8**

### **6 – 2022-3-6 : Adoption du RPQS service eau, assainissement 2021**

Chaque année la commune doit produire un rapport sur le prix et la qualité des services de l'eau qui est un récapitulatif des analyses d'eau, du nombre d'abonnés ainsi que le cubage des différentes sources en 2021.

Cette année nous ne sommes pas encore en mesure de vous présenter le RPQS du service assainissement puisqu'il n'a pas encore été saisi faute de données du lagunage.

L'exposé entendu, le conseil :

**ADOpte** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2021

**DECIDE** de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération

**DECIDE** de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)

**DECIDE** de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA.

**POUR : 8**

### **7 – 2022-3-7 : Participation aux voyages pédagogiques année 2022-2023**

Une nouvelle année scolaire commençant il faut délibérer concernant la participation accordée aux familles des élèves des collèges et lycées de secteur qui en font la demande. Pour mémoire elle a été fixée à 45 € pour l'année 2021-2022.

Le conseil décide d'accorder aux élèves de Granges-le-Bourg qui fréquentent les collèges et lycées une subvention de 50 € pour l'année 2022-2023.

**POUR : 8**

### **Questions diverses :**

- Le Maire évoque la possibilité de couper l'éclairage public afin de faire des économies. Pour cela il faut installer des modules de commande dans les transformateurs. Un devis a été demandé pour changer les trois modules de commande des trois transformateurs, cela représente environ 700 €. Comme beaucoup de communes, la Commune de Granges le Bourg pourrait appliquer l'extinction de l'éclairage public de 23h à 5h. Le conseil voulait délibérer sur ce point mais comme il n'était pas à l'ordre du jour des délibérations cela se fera lors du prochain conseil.

- Le maire fait savoir que dans le village nous avons une championne d'Europe en ultimate : Louise TOUSSAINT.
- Ingenierie 70 : M. SAINT-AVIT ayant quitté le service, la personne s'occupant de nos trois dossiers a changé. Un technicien et le nouveau responsable viendront le 14 Octobre à 9h45, pour faire le point sur les trois dossiers :  
Le renouvellement de conduite dans la Rue des Cannes  
L'arrêt de Bus rue du Moulin Brisse  
La réfection de la route du lotissement
- Le Maire annonce la visite du Sous-Préfet le 13 Octobre à 14h30. Un programme a été établi avec la visite du château, visite du Lavoir, ¾ d'heure de présentation de la SASU Billotte, ¾ d'heure de présentation de Jaqu'auto, ¾ d'heure de présentation au Moulin de la Mangue.
- Le Maire demande ce qu'il faut faire concernant les illuminations de Noël, celles-ci seront maintenues et fonctionneront avec l'éclairage public qui fera l'objet d'une prochaine délibération.
- Mme POIROT Lucette conseillère à Secenans à contacter la Mairie pour organiser une manifestation pour les enfants des Communes de Secenans, Crevans, Granges la ville et Granges le Bourg  
La participation sera de 250€ par commune.  
La manifestation se déroulera dans la Salle de Granges la Ville pendant la période de Noël.  
La date reste à définir.
- Sur le Route de Saulnot les bouches à clé ont été remises à jour car elles avaient été recouvertes d'enrobé lors des derniers travaux de réfection.
- 13 compteurs d'eau sont maintenant accessibles car sortis des habitations et implantés dans des coffrets sur le domaine public.
- Réalisation d'un surbaisser devant l'ancien garage de M. VALENTIN dont l'affectation a été modifiée pour permettre aux nouveaux locataires d'accéder à la maison, réfection des trottoirs devants chez M. MORLOT, M. MONNIER, devant le lavoir, et là où le car avait brûlé, plus divers trous.
- Vidange de la cuve de 10 m<sup>3</sup> pour permettre le nettoyage (150 kg de sable ont été retirés lors de cette intervention), la désinfection à la station de pompage de la nouvelle source. Ceci doit être réalisé tous les ans, pour information cela n'a pas été fait depuis 8 ans.  
Le remplacement de la pompe défectueuse a été réalisé et le branchement de la pompe en fonctionnement a été remis en conformité car celle-ci tournait depuis son installation à l'envers. Ce qui explique les 55m<sup>3</sup> d'arrivée au château d'eau cette été.  
Un devis a été demandé pour installer une horloge afin de ne pas faire tourner les pompes en même temps 24h /24 mais en alternance.  
Pour Septembre nous avons eu une arrivée moyenne de 55m<sup>3</sup> pour une consommation de 44 m<sup>3</sup>.  
La bouche à clé pour la vidange de la station de pompage a été retrouvée.  
Il reste deux bouches à clé qui n'ont pas été retrouvées, anciennement chez l'Henriette et chez M. DAVID, cette dernière est certainement sous la murette.

Envoyé en préfecture le 08/12/2022

Reçu en préfecture le 08/12/2022

Publié le



ID : 070-217002773-20221201-PV29092022-AU

- Pour les colis des anciens, cette année encore les commandes seront faites chez Esprit Paysans.
- Le repas des Anciens est prévu, à voir s'il y a des restrictions d'ici-là.

Fin de séance à 21H18.

Le Maire

Le secrétaire